

## MODERNISATION DE LA SANTÉ AU TRAVAIL : QUELS CHANGEMENTS POUR LES ENTREPRISES ET SES SALARIÉS ?

**La médecine du travail est en pleine mutation.** La loi El Khomri, dite "loi travail" a marqué l'actualité politique et sociale de l'année 2016. Après plusieurs mois de mobilisation syndicale, celle-ci a été adoptée par l'Assemblée nationale, impliquant de nombreux changements et notamment au niveau de la médecine du travail. Changements qui sont entrés en application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec le décret relatif à la modernisation de la santé au travail.

L'AIPALS, service de santé au travail, a fait évoluer ses modalités d'action en phase avec le monde du travail et les besoins de prévention, et **accompagne l'ensemble de ses adhérents, entreprises et salariés sur toutes les questions de santé et sécurité au travail.**

A cette occasion, l'AIPALS organise une conférence de presse **au Club de la Presse à Montpellier le mardi 31 janvier 2017 à 11 heures** pour apporter les premiers éclairages sur la modernisation de la santé au travail.

Seront présents Pierre-François CANET, Président de l'AIPALS, Diane LARUEL, directrice et Frédéric BONNET directeur adjoint.

Pour apporter le meilleur conseil, l'AIPALS a engagé tout un programme de sensibilisation et d'information à la fois de son personnel, premier acteur du changement, et de ses adhérents.

Pour cela l'AIPALS a développé des outils simples et pratiques :

- **Un site web dédié : [modernisationsantetravail.aipals.com](http://modernisationsantetravail.aipals.com)**, accessible aussi depuis le site [aipals.com](http://aipals.com), précisant les évolutions réglementaires,
- **Un dépliant "Z-CARD"** à destination des chefs d'entreprises,
- **Une affiche et un dépliant explicatif pour les salariés.** Le dépliant sera aussi mis à disposition des salariés dans les trois centres, à Montpellier, Castries et Lattes.
- En parallèle, l'AIPALS a déployé également en ce début d'année **un nouvel espace en ligne réservé à ses adhérents.** Un espace dédié permettant notamment d'assurer une meilleure gestion de la santé au travail pour leur entreprise, de simplifier les démarches administratives et les contacts avec l'AIPALS.

Créée en 1959, l'AIPALS, qui compte **14 médecins du travail**, accompagne chaque jour **3 500 entreprises pluri-sectorielles**, ce qui représente **le suivi de 39 000 salariés** dans l'aire urbaine de Montpellier (soit 19% de la population active de l'Hérault).

**CONTACT PRESSE**  
Frédéric BONNET  
07 77 30 33 44  
[f.bonnet@aipals.com](mailto:f.bonnet@aipals.com)

**AIPALS**  
429 Rue de l'Industrie  
34070 Montpellier